

BOISSEUIL - MAIRIE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2026-39 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/04/2026

Objet : OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Aménagement du territoire

Date de télétransmission : 14/04/2026 Agent de transmission : Stéphanie CHAVAROC

Acte : Copieur\_20260413\_103746.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218701902-20260409-2026-39-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/04/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE  
COMMUNE DE BOISSEUIL

**Arrêté n° 2026-39 du 9 avril 2026 Ouverture d'une enquête publique relative l'extension du cimetière de Boisseuil sur les parcelles AP 72 et AP 197 situées Route de Toulouse**

Le Maire,

Vu les articles L 123-1 à L123-18 du Code de l'Environnement ;

Vu les articles R 123-2 à R123-24 du Code de l'Environnement ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2025 portant approbation du projet d'extension du cimetière ;

Vu le dossier d'enquête publique mis à disposition du public ;

Vu la liste des commissaires enquêteurs publiée par la Préfecture de la Haute-Vienne et arrêtée par la Commission Départementale ;

Considérant que le projet retenu par le Conseil Municipal nécessite la réalisation d'une enquête publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : OBJET, DATE ET DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le projet relatif à l'extension du cimetière de Boisseuil, consistant à l'achat de deux parcelles pour la réalisation d'un site cinéraire répondant à la réglementation, est soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations de la population. Cette enquête se déroulera pendant une durée d'un mois du **lundi 18 mai 2026 au samedi 20 juin 2026 inclus**.

Localisation	Parcelle	Surface	Zonage PLU
ROUTE DE TOULOUSE	AP 72	1119m <sup>2</sup>	U2
ROUTE DE TOULOUSE	AP 197	1646m <sup>2</sup>	A

**ARTICLE 2 : DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR / PERMANENCES**

Madame Ambre LAPLAUD est désignée en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie :

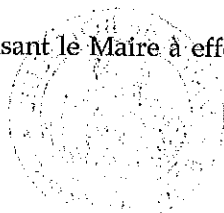
- le lundi 18 mai 2026 de 8h30 à 12h00 ;
- le samedi 30 mai 2026 de 8h30 à 12h00 ;
- le samedi 20 juin 2026 de 8h30 à 12h00.

Monsieur Eric DELHIAT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**ARTICLE 3 : COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le dossier d'enquête publique comprend :

- une note de présentation ;
- la délibération du conseil municipal autorisant le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'extension du cimetière communal ;
- le plan de situation ;
- le plan général de composition du projet ;



- les plans des réseaux ;
- l'expertise hydrogéologique ;
- l'avis de l'ARS

#### **ARTICLE 4 : OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Boisseuil (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h) pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête. Celles-ci pourront par ailleurs être communiquées oralement ou par écrit au commissaire enquêteur, à l'occasion de ses permanences, dont les dates et horaires sont précisés à l'article 2 ci-dessus. Elles pourront également être reçues par voie postale, au plus tard le samedi 20 juin 2026, par le commissaire enquêteur au siège de l'enquête où toute correspondance doit être adressée, à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention : « *Ne pas ouvrir* ») : À l'attention de Madame Ambre LAPLAUD, Commissaire enquêteur, Mairie de Boisseuil, Place de Soneja, 87220 BOISSEUIL ou par mail à l'adresse suivant : [accueil@mairie-boisseuil87.fr](mailto:accueil@mairie-boisseuil87.fr).

#### **ARTICLE 5 : PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE**

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Cet arrêté sera également affiché devant les parcelles AP 72 et AP 197. L'accomplissement de ces formalités sera constaté et justifié par un certificat du maire à l'issue de l'enquête publique. En outre, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, la mairie de Boisseuil fera publier un avis au public dans deux journaux diffusés dans le département.

#### **ARTICLE 6 : CLOTURE DE L'ENQUÊTE**

À la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire son rapport et ses conclusions. Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

#### **ARTICLE 7 : DECISION INTERVENANT AU TERME DE L'ENQUETE**

Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil municipal délibérera. Cette délibération sera ensuite transmise à M. le Préfet de la Haute-Vienne pour approbation dans le délai de deux mois prévu par la loi.

#### **ARTICLE 8 : VOIE DE RECOURS**

Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

#### **ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :**

- Monsieur le Préfet de la Haute Vienne ;
- Madame le commissaire enquêteur ;
- Monsieur le commissaire enquêteur suppléant.

Fait à Boisseuil, le 9 avril 2026,  
Po/Le Maire empêché, le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Thierry VALADON

